



MUTUELLE U.D.T.
34, BLD DU GENERAL DE GAULLE – B.P. 138 - 76204 DIEPPE CEDEX
Standard : 02.32.14.61.51 – Télécopie : 02.32.14.61.59
Service Adhésions : **02.32.14.61.52** – Service Prestations : **02.32.14.61.53**
Service Prévoyance : **02.32.14.61.56**
E-mail : contact@mutuelle-udt.fr [http : //www.mutuelle-udt.fr](http://www.mutuelle-udt.fr)

Dieppe, le 26 octobre 2020

A l'attention de M. Ludovic Simbille

Objet : à la suite de votre article paru dans le Monde Diplomatique
(Numéro d'octobre 2020)

Monsieur,

Mutualiste convaincu et lecteur assidu du Monde Diplomatique, vous imaginez avec quelle gourmandise je me suis dirigé vers votre article en le découvrant dans le sommaire du numéro de ce mois.

Autant vous l'écrire dès l'abord : je souscris largement aux tristes constats et à l'historique terrible que vous dressez de la dérive du monde mutualiste depuis plus de 30 ans. Ces errements qui se poursuivent encore de nos jours suscitent en moi, d'une part, une volonté de combattre afin de promouvoir un autre modèle, et, d'autre part, une colère que j'essaie de rendre collective pour la rendre constructive.

Même si les plus gros acteurs du code de la Mutualité se sont jetés dans les bras de celui des Assurances, il y a bien trois familles dans notre métier, et celle de la Mutualité mérite d'être défendue. Président d'une mutuelle de livre 2, ancrée à Dieppe en Seine-Maritime et forte d'une histoire qui remonte à 1848, nous sommes les fiers – et dignes je l'espère – héritiers d'une société de secours mutuel fondée par des ouvriers de l'ivoire le 31 décembre de cette même année.

Avec quelques 11 000 adhérents, nous sommes un tout petit acteur du monde de la Santé. Mais nous apportons un service humain et de proximité et, bien que soumis à la directive Solvabilité 2, nous satisfaisons à l'ensemble de nos obligations réglementaires, nous maintenons un équilibre économique et nous demeurons, dans l'esprit et dans les actes, des mutualistes, ce qui démontre que l'on peut faire notre métier honnêtement et rationnellement, et autrement qu'en devenant un groupe aux contours flous où la mutuelle n'est guère plus qu'un cache-sexe pour SA assurantielles et placements financiers à grande échelle.

Cela dit, je pense que votre analyse mérite d'être enrichie d'un certain nombre de pierres qui, à mes yeux, manquent à votre exposé.

Il en est ainsi de la fiscalité. L'Etat a décidé d'utiliser les complémentaires santé comme percepteurs. En 2001, les contrats de nos adhérents étaient taxés à hauteur de 1.5%, cette année, ce sera, selon les cas, 15.87% ou 22.87%, soit une multiplication par 10 et par 15. Je mets cet élément qui complète avantageusement la hausse de 47% du montant des cotisations que vous pointez dans votre article.

Pour demeurer dans les montants, vous mentionnez également la question sensible des frais de gestion. Il est évident que, comme vous le détaillez fort justement, l'acceptation par une partie de notre famille du libre marché et de la concurrence débridée, sur fond de réglementation contraignante, a provoqué une hausse mécanique de ces frais. Ce dont les adhérents peuvent légitimement s'étonner. Cela dit, ce n'est pas une fatalité. La mutuelle que je préside est économiquement tout à fait viable, elle accueille de nouveaux adhérents tous les

SANTE - EPARGNE - PREVOYANCE - RETRAITE

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité
Bureaux ouverts du lundi au vendredi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h
SIREN 781 017 108 – APE 6512Z – N° Matricule Répertoire Départemental : 76 M 000249.



MUTUELLE U.D.T.

34, BLD DU GENERAL DE GAULLE – B.P. 138 - 76204 DIEPPE CEDEX

Standard : 02.32.14.61.51 – Télécopie : 02.32.14.61.59

Service Adhésions : **02.32.14.61.52** – Service Prestations : **02.32.14.61.53**

Service Prévoyance : **02.32.14.61.56**

E-mail : contact@mutuelle-udt.fr [http : //www.mutuelle-udt.fr](http://www.mutuelle-udt.fr)

ans, elle communique sur ses garanties vers l'extérieur, et pourtant nous maintenons nos frais de gestion autour de 13 à 14%. Et nous ne sommes pas les seuls.

Ensuite, et en écho avec cette notion de concurrence que certains prétendent libre et non faussée, savez-vous que la vente à perte n'existe pas pour les sociétés à but non-lucratif ? Quand on a rendu les contrats collectifs obligatoires en 2016, les acteurs les plus importants du marché – mutualistes ou non – ont décidé de « tuer » cette activité en cassant totalement les prix. Pourquoi j'insiste sur ce point ? Parce que cette politique avait deux effets : exclure tous les acteurs qui se battent honnêtement et pratiquent un prix juste en considérant que la santé est une valeur et non un bien de consommation à solder ; faire payer aux adhérents individuels les déficits des contrats collectifs. Car c'est là que la vente à perte intervient : la plupart des ces contrats collectifs sont construits déficitaires dès leur origine, avec un niveau de prestations versées supérieur aux cotisations perçues. Une telle attitude ne vise qu'à réduire le nombre des acteurs de la complémentaires santé, à éradiquer les petits acteurs de proximité et à faire de la Santé un marché, de la même taille que celui des banques dont les membres ne se comptent plus aujourd'hui que sur les 10 doigts de la main.

Un autre point enfin mérite d'être relevé : la transformation de nos adhérents en consommateurs. Ce qui apparaît comme des gains en matière de protection est en fait un recul de leurs droits et de leur capacité à agir. Nombre d'organisations de consommateurs – et c'est un crève-cœur pour moi de l'écrire – ne comprennent plus rien à ce qu'est la Mutualité ni l'Education populaire. Être adhérent d'une mutuelle, ce n'est pas consommer du remboursement de soin ! C'est agir sur son fonctionnement, comprendre ses mécanismes et s'investir sur le long terme ; ce qui est le contraire de ce qui se développe aujourd'hui sous l'impulsion de ces organisations qui croient que les droits des personnes se réduisent à la consommation. Il en est ainsi de la résiliation infra-annuelle qui réinventera les délais de carences, les proratisations des forfaits et surtout, le plus grave, l'individualisation de la couverture du risque santé. On transforme – et ce n'est pas la seule responsabilité des trois familles évoquées plus haut – la complémentaire santé en assurance auto. Ce sera peut-être l'intérêt immédiat des consommateurs, mais ce n'est en aucune manière l'intérêt à long terme des personnes.

Face à tout cela, le combat continue ! Comme d'autres, et plus nombreux qu'on ne le pense, la Mutuelle UDT se bagarre, défend son modèle, travaille avec d'autres pour bâtir des garanties toujours mutualistes et de qualité. Vous l'aurez compris, je suis un mutualiste qui se démène, combattif souvent, en colère parfois, passionné toujours. Même si les 30 dernières années semblent promettre un avenir sombre à la Mutualité, je crois – et j'agis dans ce sens – que nous pourrions l'illuminer à nouveau, pour le plus grand bien de nos adhérents présents et à venir.

Je me tiens évidemment à votre disposition et vous accueillerai avec plaisir, si vous le souhaitez, dans nos murs, afin de tenter de vous montrer que la fin de la Mutualité – la vraie ! – n'est pas encore écrite et que notre modèle collectif et non-lucratif, l'une des manifestations de l'Education Populaire que je revendique toujours, n'est pas mort.

Dans l'attente de vous lire et de nous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les plus mutualistes.

Pour la mutuelle UDT, le Président,
Pierre-Edouard Magnan

SANTÉ - EPARGNE - PREVOYANCE - RETRAITE

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité

Bureaux ouverts du lundi au vendredi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h

SIREN 781 017 108 – APE 6512Z – N° Matricule Répertoire Départemental : 76 M 000249.